



COMMUNE DE BOURAIL

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 NOVEMBRE 2017
- 7^{ème} séance -

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux novembre à dix-sept heures cinq minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de madame le maire.

Date d'envoi de la convocation et de son affichage à la porte de la mairie : le 15 novembre 2017.

Etaient présents :

Mme Brigitte EL ARBI – Maire et présidente de séance

M. Glenn LÉONARD, Mme Régina RIEU, M. Albert KASOVIMOIN, Mme Mairé NOZERAN, M. Tony GILLES et M. Sylvano ABDELKADER - Adjointes au maire

Mme Marie-Victoire BODÉOUAROU, M. Patrick ROBELIN, Mme Gyslène DAMBREVILLE, Mme Jeannette AKARO et Mme Dominique SALA – Membres.

Procurations :

Mme Alima JEAN a donné procuration à M. Sylvano ABDELKADER, Mme Isabelle GUÉRARD a donné tous pouvoirs à Mme Brigitte EL ARBI et M. Kirvin SERRE a délégué ses pouvoirs à M. Glenn LÉONARD.

Absent excusé :

M. Nadir BOUFENECHÉ.

Absents non excusés :

M. Mario BOUEARAN, Mme Sandra NEBOIPOU et M. Julien BOANEMOI.

Le quorum étant atteint, la présidente déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.121-14 du Code des communes ; Madame Mairé NOZERAN est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité. Elle est assistée dans ses fonctions par monsieur René CREUGNET – secrétaire général de mairie et madame Claudia CLEMEN agent de bureau, en qualité d'auxiliaires.

Il est fait lecture de l'ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2017,
- Délibération relative à la composition du CLSPD – période 2017-2021,
- Délibération habilitant le maire à signer un acte relatif à l'acquisition de voirie,
- Délibération habilitant le maire à signer l'avenant n°3 à la convention de concession de la distribution d'énergie électrique,
- Délibération modifiant le plan de financement du programme FER 2015 – extension MT/BT PAGES Hervé,
- Délibération allouant une prime de fin d'année aux personnels communaux,
- Délibération accordant un nombre d'heures de décharge syndicale aux représentants du personnel,
- Délibération votant le taux des Centimes Additionnels pour l'année 2018,
- Délibération portant attribution de diverses subventions,
- Délibération portant attribution de subventions dans le cadre du C.A.L.B. 2017,
- Délibération adoptant la décision modificative n°3 au budget primitif 2017,
- Délibération habilitant le maire à vendre le bâtiment de l'ancienne maison de retraite et le foncier y attenant,
- Compte-rendu de la délégation de signature consentie au maire.

La présidente informe l'assemblée du retrait du projet de délibération relative à la composition du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) car la question sera réglée par un arrêté du maire.

Les projets de délibérations sont soumis à l'examen et au vote ;

2017.76 – Procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2017 est **APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES VOIX**.

2017.77 – Acquisition de voirie

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le maire à passer et signer tous actes avec les Consorts Clément DARRAS relatifs à l'acquisition à titre gracieux du lot n°68B PIE B PIE section Maraîchers d'une superficie de 14a 36 ca.

POUR : Brigitte EL ARBI, Glenn LÉONARD, Régina RIEU, Albert KASOVIMOIN, Mairé NOZERAN, Tony GILLES, Sylvano ABDELKADER, Marie-Victoire BODEOUAROU, Patrick ROBELIN, Gyslène DAMBREVILLE, Jeannette AKARO et Dominique SALA.

Par procuration : Alima JEAN, Isabelle GUÉRARD et Kirvin SERRE.

CONTRE : néant.

ABSTENTION : néant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2017.78 – Avenant à la convention de concession de la distribution d'énergie électrique

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer, avec la société Electricité et Eau de Calédonie, l'avenant n°3 au cahier des charges de la concession qui prendra effet au 1^{er} janvier 2018.

POUR : Brigitte EL ARBI, Glenn LÉONARD, Régina RIEU, Albert KASOVIMOIN, Mairé NOZERAN, Tony GILLES, Sylvano ABDELKADER, Marie-Victoire BODEOUAROU, Patrick ROBELIN, Gyslène DAMBREVILLE, Jeannette AKARO et Dominique SALA.

Par procuration : Alima JEAN, Isabelle GUÉRARD et Kirvin SERRE.

CONTRE : néant.

ABSTENTION : néant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

La conseillère municipale Gyslène DAMBREVILLE remercie le maire de la démarche de concertation mise en œuvre par l'équipe municipale dans cette affaire, en lui permettant de s'impliquer sur cette question et de tenir compte de ses observations.

2017.79 – Alimentation en énergie solaire

Le Conseil Municipal,

ADOpte la modification du plan de financement du projet d'électrification secteur La Pouéo pris en charge par le Fonds d'Electrification Rurale, dans le cadre de son programme d'intervention 2015 ;

Au lieu de :

Extension HTA/BTA La Pouéo (1 foyer)

= 11.500.000 F.CFP

Lire :

Kit solaire 6000 Wh/j – Hervé PAGES secteur La Pouéo

= 3.500.000 F.CFP

POUR : Brigitte EL ARBI, Glenn LÉONARD, Régina RIEU, Albert KASOVIMOIN, Mairé NOZERAN, Tony GILLES, Sylvano ABDELKADER, Marie-Victoire BODEOUAROU, Patrick ROBELIN, Gyslène DAMBREVILLE, Jeannette AKARO et Dominique SALA.

Par procuration : Alima JEAN, Isabelle GUÉRARD et Kirvin SERRE.

CONTRE : néant.

ABSTENTION : néant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2017.80 – Allocation spéciale aux personnels communaux

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE la prise en charge sur le budget communal de l'exercice 2017 d'une allocation spéciale d'un montant maximum de 40.000 francs (sur la base de critères de discipline et d'absentéisme) aux fonctionnaires et agents public de la commune.

POUR : Brigitte EL ARBI, Glenn LÉONARD, Régina RIEU, Albert KASOVIMOIN, Mairé NOZERAN, Tony GILLES, Sylvano ABDELKADER, Marie-Victoire BODEOUAROU, Patrick ROBELIN, Gyslène DAMBREVILLE, Jeannette AKARO et Dominique SALA.

Par procuration : Alima JEAN, Isabelle GUÉRARD et Kirvin SERRE.

CONTRE : néant.

ABSTENTION : néant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2017.81 – Décharge syndicale

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

OCTROIE vingt heures annuelles de décharge pour l'exercice du droit syndical aux représentants du personnel élus au sein du Comité Technique Paritaire, pour compter du 1^{er} janvier 2018.

POUR : Brigitte EL ARBI, Glenn LÉONARD, Régina RIEU, Albert KASOVIMOIN, Mairé NOZERAN, Tony GILLES, Sylvano ABDELKADER, Marie-Victoire BODEOUAROU, Patrick ROBELIN, Gyslène DAMBREVILLE, Jeannette AKARO et Dominique SALA.

Par procuration : Alima JEAN, Isabelle GUÉRARD et Kirvin SERRE.

CONTRE : néant.

ABSTENTION : néant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2017.82 – Centimes additionnels

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

RECONDUIT les taux des centimes additionnels pour l'année 2018 identiques à ceux votés pour l'année 2017.

POUR : Brigitte EL ARBI, Glenn LÉONARD, Régina RIEU, Albert KASOVIMOIN, Mairé NOZERAN, Tony GILLES, Sylvano ABDELKADER, Marie-Victoire BODEOUAROU, Patrick ROBELIN, Gyslène DAMBREVILLE, Jeannette AKARO et Dominique SALA.

Par procuration : Alima JEAN, Isabelle GUÉRARD et Kirvin SERRE.

CONTRE : néant.

ABSTENTION : néant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2017.83 – Attribution de subventions

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PRELEVE un crédit de 935.000 cfp sur le budget communal 2017 afin d'être versé à divers organismes et associations pour des actions ponctuelles ainsi qu'un montant de 5.500.000 francs correspondant au solde de la subvention de fonctionnement au CCAS de Bourail.

POUR : Brigitte EL ARBI, Glenn LÉONARD, Régina RIEU, Albert KASOVIMOIN, Mairé NOZERAN, Tony GILLES, Sylvano ABDELKADER, Marie-Victoire BODEOUAROU, Patrick ROBELIN, Gyslène DAMBREVILLE, Jeannette AKARO et Dominique SALA.

Par procuration : Alima JEAN, Isabelle GUÉRARD et Kirvin SERRE.

CONTRE : néant.

ABSTENTION : néant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2017.84 – Soutien aux activités périscolaires

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PRELEVE un crédit de 799.945 cfp sur le budget communal 2017 au titre du Contrat Local d'Animation de Bourail, afin d'être versé aux organisateurs d'activités périscolaires.

POUR : Brigitte EL ARBI, Glenn LÉONARD, Régina RIEU, Albert KASOVIMOIN, Mairé NOZERAN, Tony GILLES, Sylvano ABDELKADER, Marie-Victoire BODEOUAROU, Patrick ROBELIN, Gyslène DAMBREVILLE, Jeannette AKARO et Dominique SALA.

Par procuration : Alima JEAN, Isabelle GUÉRARD et Kirvin SERRE.

CONTRE : néant.

ABSTENTION : néant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2017.85 - DM 3 au budget 2017

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n°3 au budget 2017 qui porte la section de fonctionnement à la somme de 1.092.909.397 xpf et 634.635.404 cfp pour ce qui concerne la section d'investissement.

POUR : Brigitte EL ARBI, Glenn LÉONARD, Régina RIEU, Albert KASOVIMOIN, Mairé NOZERAN, Tony GILLES, Sylvano ABDELKADER, Marie-Victoire BODEOUAROU, Patrick ROBELIN, Gyslène DAMBREVILLE, Jeannette AKARO et Dominique SALA.

Par procuration : Alima JEAN, Isabelle GUÉRARD et Kirvin SERRE.

CONTRE : néant.
ABSTENTION : néant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2017.86 - Vente de foncier communal

La discussion étant ouverte ;

La conseillère Gyslène DAMBREVILLE demande sur quelle base est estimée une mise à prix de 110 MF annoncée dans la note de présentation ;
Le maire indique qu'en 2004 l'évaluation était estimée à 98 Millions de Francs.

Le conseiller Patrick ROBELIN informe que l'ancienne mandature avait le projet d'aménager le nouveau cimetière, d'y construire une chapelle ainsi qu'un crématorium ; le produit de la vente du foncier de la maison de retraite pourrait servir à financer ces investissements !

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE la vente du bâtiment accueillant l'ancienne maison de retraite Simone DRÉMON et l'entité foncière y adossé.

POUR : Brigitte EL ARBI, Glenn LÉONARD, Régina RIEU, Albert KASOVIMOIN, Mairé NOZERAN, Tony GILLES, Sylvano ABDELKADER, Marie-Victoire BODEOUAROU, Patrick ROBELIN, Gyslène DAMBREVILLE, Jeannette AKARO et Dominique SALA.

Par procuration : Alima JEAN, Isabelle GUÉRARD et Kirvin SERRE.

CONTRE : néant.
ABSTENTION : néant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2017.87 - Délégation de signature au maire

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la signature des documents d'urbanisme (permis de construire ou déclarations préalables, autorisations de voirie, divisions/lotissements/partages) et conventions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour ; la présidente lève la séance à 17 heures 55.

La secrétaire de séance,

La présidente de séance,

Mairé NOZERAN

Brigitte EL ARBI

Approuvé à l'unanimité
en séance du 21/12/2017.

Les membres,